



Agent des Espaces-triS

Reportage sur le métier

Toutes les infos en page 8

Le grand défi

Devenez Foyer Z'héro déchet et participez au grand défi
page 3

Déchets dangereux,

comment s'en débarrasser ?
pages 4 à 7

Collecte des déchets,

adoptez les bonnes
habitudes
pages 11



EDITORIAL

Un SIVED Nouvelle Génération !

Le SIVED que vous connaissez depuis près de 20 ans maintenant, doit évoluer dès le début de l'année 2017, pour se transformer en un syndicat intercommunal capable de porter le projet TECHNOVAR.

Le projet TECHNOVAR, issu du Plan Départemental Des Déchets Non Dangereux en cours d'enquête publique, nous projette dans l'avenir avec pour objectif de construire une installation capable de mieux valoriser nos déchets résiduels. Le projet de plan départemental est consultable sur la page d'accueil de notre site internet : <http://www.sived83.com>

« La façon dont nous gérons nos déchets traduit le niveau d'évolution de notre Société. »

Une Société aujourd'hui plus responsable, ayant intégré le fait que notre planète possède des ressources limitées et que la détérioration de notre environnement et les rapides changements climatiques peuvent à terme emporter l'humanité et la vie sur Terre !

Certes, la part liée à la gestion des déchets n'est pas l'enjeu principal influençant le devenir de la planète, bien que nous ayons su quand même créer un sixième continent et contaminer notre chaîne alimentaire ! mais elle constitue en terme comportemental, un véritable révélateur de cette prise de conscience et sur les économies de ressources naturelles qu'elle peut engendrer.

C'est ainsi que depuis des années nous exploitons, nous achetons, nous jetons, nous enfouissons, nous incinérons, nous gaspillons et prospérons sur une terre généreuse et finalement pas si rancunière que ça ! ... on sent bien que tout cela est fini ...

Alors, grâce à l'engagement de chacun, on s'est mis à collecter, à communiquer, à trier, à prévenir, à recycler, à s'équiper, ... Il faut maintenant se mettre à valoriser encore mieux et encore plus pour mettre un terme à ce gaspillage en créant les outils nouveaux, adaptés à cet honorable objectif de préservation.

C'est la mission qui sera confiée au SIVED Nouvelle Génération (SIVED NG) pour les années à venir sur un périmètre élargi (passant de 16 à 66 communes).

C'est donc 66 Communes du Centre Var-Ouest qui se sont donc regroupées pour traiter leurs ordures ménagères, sous l'impulsion de 66 Maires et Conseils Municipaux qui ont pris en compte les enjeux qui se présentaient à eux, et donc devant nous tous, au-delà de leurs différences, honorant localement la politique de proximité.

Vous allez nous rétorquer que : « vous ne pensez pas que vous allez sauver la planète à 66 communes ! », certes non bien sûr, mais à l'instar de l'histoire du colibri, nous y aurons pris notre part...

André GUIOL
Président du SIVED

Flash Tri, le journal d'informations du SIVED

Création : Laura GUIX
(service communication du SIVED)
Crédits photos : SIVED, ECO DDS, DASTRI, Fotolia, Studio Colas
Impression : Imprimerie ZIMMERMANN
Distribution : Val d'Issole Distri
Tirage : 26 000 exemplaires

SIVED

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets
Bâtiment H5, quartier de Paris, 174 route du Val - CS 70 325
83175 Brignoles Cedex
04 98 05 23 53
sived@sived83.com

Quelqu'un dans votre entourage ne reçoit pas le Flash Tri ?

Faites-le nous savoir.
Par mail : communication@sived83.com
Par téléphone : 04 98 05 23 92

Nous veillerons à régler ce problème de distribution pour nos prochaines publications



ACTUALITES

L'essentiel à retenir

Poule position, le bilan



L'opération «Le SIVED en poule position» 2016 a connu un réel engouement. 300 foyers candidats, autant de poulaillers distribués et 600 poules adoptées.

L'**opération est clôturée** pour cette année, la reconduction en 2017 n'est pas encore décidée.

Les bons gestes



Lors de vos apports en Espaces-triS (surtout de plastiques), nous vous conseillons de **couvrir votre remorque avec un filet ou une bâche afin d'éviter les envols** sur les bords de routes.

Appel à candidature ! Devenez foyer Z'héro Déchet et participez au grand défi



A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), entre le 19 et le 27 novembre **recevez chez vous un caoch personnel** pour vous aider à adopter les bons gestes de tri et une consommation responsable.

Partants pour l'aventure ?

04 98 05 23 95
communication@sived83.com

Attention, les places sont limitées !



Du nouveau au Pôle Valorisation déchets verts et bois à Tourves !

● Dépôt de souches autorisé

Nous autorisons les dépôts de souches selon les conditions suivantes :

Pour les professionnels, ayant déjà un compte ouvert au SIVED : le service est facturé 80€ la tonne.

Pour les particuliers : service gratuit dans la limite de 200 Kg par dépôt et au maximum trois fois par an. Au-delà, ils seront facturés comme les professionnels.

● Vente de compost

Le SIVED propose à la vente du compost au prix de **20€ la tonne, soit environ 12€ le m³**. Ce service est proposé aux particuliers et aux professionnels du territoire.

Afin de satisfaire le plus grand nombre, le SIVED se réserve le droit de refuser les demandes dont la quantité serait trop importante.

Ces services vous sont proposés uniquement au Pôle Valorisation déchets verts et bois à Tourves (ZA les Ferrages).



ATTENTION :

Les Espaces-triS seront fermés les 1^{er} et 11 Novembre. Merci.

DOSSIER

Déchets diffus spécifiques

Comment s'en débarrasser ?



De quoi parle-t-on ?

Les **déchets diffus spécifiques** sont issus de vos produits d'entretien, de bricolage et de jardinage.



Bricolage, petits travaux et entretien

Peinture, vernis, lasure, pigment de couleurs, enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive, paraffine, anti-rouille, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone



Chauffage, cheminée et barbecue

Combustible liquide et recharge, allume-feu, nettoyant cheminée, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées



Entretien spécifique de la maison

Déboucheur de canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, produit de traitement des matériaux



Entretien véhicule

Antigel, filtre à huile de voitures, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron



Jardinage

Engrais non organique, anti-mousse, herbicide, fongicide



Entretien piscine

Chlore, désinfectant de piscine



Pourquoi trier ces déchets ?

Ces déchets généralement issus de produits chimiques, représentent un **risque pour la santé et l'environnement**. Ils ne vont pas dans la poubelle ni dans les canalisations. Ils nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.

Que faire de ces déchets ?

Ils sont à **apporter en Espace-triS**, si possible dans leur emballage d'origine.

Si votre produit chimique n'est plus dans son emballage d'origine (ex : du white spirit dans une bouteille d'eau), il est important de l'identifier en collant une petite étiquette sur le nouvel emballage. Cette identification permet aux agents de déchèteries de trier correctement et, ainsi, d'**éviter les accidents liés au mélange de produits chimiques incompatibles**.

Que deviennent-ils ?

Voici le cycle de vie des produits spécifiques



- Les métaux et les huiles sont récupérés pour être réutilisés.
- Grâce à un traitement physio-chimique les acides et bases sont séparés des autres éléments afin d'être réutilisés eux aussi.
- Les autres composants sont incinérés, la chaleur générée est récupérée puis réutilisée dans des systèmes de chauffage ou pour créer de l'électricité.



Retrouvez toutes les infos sur :
www.mesdechetspecifiques.com

Autres déchets particuliers acceptés en Espaces-triS :
radiographies, huiles de friture et de vidange.

Déchets de soins

Comment s'en débarrasser ?



De quoi parle-t-on ?

Les activités de soins génèrent des déchets à risques infectieux. Ces déchets sont piquants, coupants, tranchants. Dix catégories ont été identifiées :



Ils sont appelés Déchets d'activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Qui est concerné ?



Les patients en auto-traitement, c'est-à-dire **les personnes qui se soignent hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé**. Ainsi une grande diversité de patients est concernée : les diabétiques, hémophiles, personnes atteintes de la maladie de Parkinson, d'ostéoporose ou séropositives.

Pourquoi trier ses déchets de soins ?

Le premier défi est un enjeu de sécurité : **soustraire les déchets à risques infectieux** du circuit des déchets ménagers où ils peuvent provoquer des blessures, notamment par le personnel en charge de la collecte et du tri. Le second défi est d'**améliorer la qualité et la sécurité des patients**.

Que faire de ces déchets ?

Afin de prévenir les accidents, ces déchets doivent être triés par les patients et stockés dans des boîtes à aiguilles. Ces boîtes sont disponibles gratuitement dans les pharmacies sur présentation d'une ordonnance. Lorsque la boîte est pleine le patient la referme définitivement et la rapporte en pharmacie.

Bon à savoir : quand un professionnel de santé (médecin ou infirmier) pratique des soins à votre domicile, il ne doit pas vous laisser les déchets résultants de ces soins.



Dans quelles pharmacies rapporter ses boîtes à aiguilles ?

S'agissant d'une problématique de santé publique, il est normal que les pharmacies tiennent un rôle significatif dans la gestion de ces déchets. Elles ont l'obligation de distribuer gratuitement aux patients des boîtes à aiguilles. Cependant toutes ne récupèrent pas les boîtes pleines.

Sur le territoire du SIVED 10 officines récupèrent les boîtes à aiguilles pleines :



A Brignoles : pharmacie de Provence, pharmacie Ambard-Clerce et pharmacie Foch

A Garéoult : pharmacie Nicolaou François et pharmacie de l'air des Dames

A Méounes : pharmacie Aurel

A Rocbaron : Pharmacie du Cadran

A La Roquebrussanne : pharmacie Chiari

A Tourves : pharmacie Brice

A Le Val : pharmacie Nal

Attention : d'ici la fin de l'année, une fois le dispositif bien en place, les deux bornes à DASRI installées sur le territoire (dans l'enceinte de l'Espace-triS Le Loouron à La Roquebrussanne et à l'entrée de Hôpital Jean Marcel à Brignoles) seront progressivement arrêtées.



Les agents des Espaces-triS à votre service au quotidien



Agents d'accueil

Les agents accueillent, informent et orientent les usagers. Ils doivent identifier les déchets pour aider les usagers à les trier et les stocker. Ils corrigent les erreurs éventuelles.

Ils régulent le flux de véhicules sur le site et contrôlent l'accès des usagers : ils vérifient notamment les badges des professionnels et pèsent leur chargement pour la facturation. Enfin, ils gèrent les aléas courants avec les usagers : incidents, incivilités, conflits éventuels, etc.



Techniciens

Pour encourager les apports, les Espaces-triS restent toujours propres et accueillants. Les agents sont chargés de nettoyer, ranger et entretenir le site et ses équipements. Dans une relation de service, ils font également respecter les règles d'hygiène et de sécurité aux usagers.



Logisticiens

Les agents veillent à la bonne affectation des déchets dans les bennes et conteneurs ainsi qu'à l'optimisation du remplissage. Par leur expérience et leur connaissance de la fréquentation des sites, ils doivent anticiper les apports et programmer l'enlèvement des bennes pour le lendemain.

Un métier contraignant



Les Espaces-triS sont ouverts 7j/7. Les agents travaillent donc les week-ends, moments de forte affluence. Ils sont seuls ou en binôme selon la taille du site. C'est un métier physique dont l'essentiel du travail s'effectue en extérieur quelles que soient les conditions climatiques (fortes chaleurs, froid, vent ou pluie). Le reste de l'activité correspond à du travail administratif.

Dans les Espaces-triS, les agents réceptionnent près d'une trentaine de flux de déchets différents. Certains sont dangereux, chimiques ou encore toxiques, ce qui multiplie les risques pour le personnel et l'environnement.

Les bons gestes des usagers :

Vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter les Espaces-triS et nous vous remercions pour vos efforts de tri. Afin de respecter le travail du personnel nous vous demandons de bien vouloir :

Respecter les horaires d'ouverture

Merci de vous présenter au plus tard dix minutes avant la fermeture des Espaces-triS afin de quitter effectivement le site à l'heure de fermeture et permettre aux agents de finaliser la propreté.

Effectuer vous-même le tri et le déchargement de vos déchets

Les agents peuvent éventuellement vous aider. Cependant, cette aide doit rester exceptionnelle et correspondre à une demande d'une personne en difficulté (personne âgée ou handicapée) ou pour des objets particulièrement lourds ou encombrants.

Nettoyer les surfaces salies

Après le déchargement de vos déchets, merci de rendre le lieu dans l'état où vous l'avez trouvé. Pour ce faire, des pelles et balais sont à votre disposition sur demande aux agents.



Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit aux usagers :
de récupérer un déchet laissé par un autre utilisateur et d'entrer dans les bennes.

Les écoliers du SIVED s'activent pour le tri



Afin de sensibiliser et d'éduquer les habitants à la problématique de la gestion des déchets, le SIVED a engagé en début d'année une opération en collaboration avec une vingtaine de classes élémentaires du territoire.

Un concours de dessins



Plus de 600 écoliers ont participé à un concours de dessin sur le thème de la protection de l'environnement et le tri des déchets. Encadrés par leurs enseignants et les ambassadrices du tri, ils ont laissé libre cours à leur créativité.

Un jury composé d'élus et d'agents du SIVED s'est réuni afin de retenir les réalisations les plus pertinentes. 14 oeuvres ont été sélectionnées et sont depuis exposées en grand format sur les camions de collecte de déchets.

pour relooker les camions de collecte

Cette opération fait des écoliers les nouveaux porte-paroles de la réduction des déchets auprès de leurs familles et camarades.

Ainsi, depuis le mois de juillet chacun peut croiser sur les routes et chemins des 16 communes du syndicat, des camions de collecte habillés des oeuvres de nos écoliers. Ouvrez l'oeil !



Collecte des déchets

Adoptez les bonnes habitudes



Qui est concerné ?



Vous habitez une zone pavillonnaire, dans les quartiers de votre commune et vous bénéficiez d'un ramassage des déchets en «porte à porte». Vous êtes donc équipés d'un jeu de bacs (voir photo ci-contre) pour la collecte de vos déchets.

Ce n'est pas à vous de vous équiper en bacs. C'est la commune qui décide conjointement avec les services du SIVED d'équiper certains quartiers. Si votre commune ne vous fournit pas de bac c'est que votre quartier est collecté en bacs de regroupement ou en sacs.

Les bonnes habitudes à adopter

1) Essayer de sortir son bac seulement quand il est plein :

Dans vos quartiers les ordures ménagères sont ramassées plusieurs fois par semaine. Cependant, en effectuant le tri, il n'apparaît pas nécessaire de sortir votre bac à ordures ménagères à chaque collecte. Attendez qu'il soit plein ...

2) Rentrer son bac après la collecte :

Il est important de ne pas laisser son bac sur la voie publique :

- pour éviter les pertes et les vols
- pour rendre le quartier visuellement plus agréable et y faciliter la circulation
- pour éviter à la prochaine collecte que le camion ne s'arrête alors que le bac est vide.



Ces arrêts et manipulations à répétition représentent un travail supplémentaire pour les agents de collecte et rallongent la durée de la tournée. Ce qui contribue à augmenter le coût de la prestation.

3) Déposer dans ces bacs uniquement des déchets non dangereux :

Le dépôt de déchets non conformes dans les ordures ménagères et les emballages peut représenter un danger pour les agents de collecte. En juin dernier un accident grave s'est produit suite à une explosion lors du compactage des déchets dans le camion de collecte.

COMPOSTAGE



Installez un composteur dans votre jardin

Le SIVED vous accompagne !

Le compost issu des biodéchets sert d'amendement organique pour enrichir les sols. Il est fréquemment utilisé pour les potagers, les jardins d'ornement (pelouses, fleurs, etc), les cultures (vignes, vergers, etc) et la fabrication de terre végétale. Composter ses propres déchets dans son jardin est le circuit de valorisation idéal, à la fois économique et écologique, il ne nécessite ni transport, ni coût de traitement et limite les achats d'engrais pour le jardin.

Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques : épluchures de légumes et de fruits, restes de repas, déchets de jardin, etc. Il faut veiller à alterner les couches de déchets (humides et secs, grossiers et fins) et éviter de mettre des végétaux malades ou des mauvaises herbes en graines.

Quel est le modèle de composteur fourni par le SIVED ?

Le composteur est de couleur verte. Il est fabriqué en plastique 100% recyclé et présenté en kit. Ses dimensions, une fois monté, sont les suivantes : 870x790x790 mm. Il a une capacité de 345 litres. Le bio-seau et l'aérateur mélangeur sont fournis.

Comment s'inscrire pour obtenir un composteur auprès du SIVED ?

Par courrier :

Remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le à l'adresse suivante :

SIVED
Bât H5, quartier de Paris
174, route du Val
CS 70 325
83175 Brignoles cedex

Par courriel : sived@sived83.com

Par téléphone : 04 98 05 23 53

Par fax : 04 98 05 23 56

Attention :

- **Aucune confirmation de commande ne vous sera adressée** (vous serez informés par courrier de la prochaine distribution).
- Le **délai d'attente** pour obtenir un composteur varie de un à trois mois.
- **Il ne faut pas envoyer de chèque.**

Quelles sont les modalités d'inscription ?

- **Participation de 15 €** l'unité lors du retrait du composteur par chèque bancaire ou postal, à l'ordre du Trésor Public (solde pris en charge par le SIVED et la mairie).
- Séance d'information facultative organisée lors de la distribution du composteur (30 à 40 minutes).

Bulletin d'inscription pour obtenir un composteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Commune :

N° de téléphone :

Nombre de composteurs souhaités* :

* dans la limite de **deux** par foyer et **selon conditions**

Surface au sol : 0,62 m²
Volume : 345 litres
Poids : 14 Kg

